

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 70 (1925)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES et NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

Le nouvel ordre de bataille de l'armée fédérale. — La question des publications militaires de la Société des officiers. — Les volontaires de Someo. — La réforme du personnel d'instruction.

Nous ne reviendrons pas sur l'Ordonnance d'exécution de l'Arrêté réorganisant les cadres de l'armée, quoique la dernière chronique suisse n'ait pas épuisé son exposé. Il y a mieux à faire pour être clair et concis. La maison d'édition G. Kollbrunner & C<sup>ie</sup>, à Berne, vient de publier, en format de poche, un Ordre de bataille de l'armée. On ne peut qu'y renvoyer les lecteurs. Ils y trouveront huit tableaux, dont six consacrés aux six divisions et deux aux troupes dites d'armée. Le tout suivi de l'énumération des formations prévues au fur et à mesure de l'augmentation des effectifs.

\* \* \*

Récemment, la presse quotidienne a publié une dépêche reproduisant une résolution de la Section bernoise des officiers relative aux journaux de la Société des officiers. Cette résolution demande que l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* et la *Schweizerische Vierteljahrsschrift für Kriegswissenschaft* restent la propriété de la Société, mais qu'une commission spéciale soit chargée de leur direction. Elle demande aussi que le Département militaire fédéral donne son appui financier aux journaux militaires et leur fournisse des articles. Enfin que l'abonnement aux deux journaux ci-dessus soit obligatoire pour les membres de la Société suisse.

Cette résolution a été prise à la suite d'une enquête ouverte par le Comité central auprès des sections pour connaître leurs désirs à l'occasion du renouvellement prochain des contrats de nos deux frères de la Suisse allemande. Ce renouvellement incombera au prochain Comité central, la section vorort devant être désignée au mois de juin prochain, par l'assemblée générale de Genève. Les contrats à prévoir engageront le nouveau Comité, en tout cas, pour la durée de son mandat. Il y a donc lieu de préparer leur renouvellement. La résolution ci-dessus exprime les désirs de la Section bernoise.

Comme bien l'on pense, cet objet nous intéresse spécialement.

Il est clair que si l'abonnement aux deux journaux de la Suisse allemande était déclaré obligatoire pour tous les membres de la Société suisse des officiers, y compris les sections de langue française, la *Revue militaire suisse* serait bien près de chanter *De profundis*. Naturellement, cette solution supposerait une transformation des deux organes de la Suisse allemande qui donnât satisfaction aux lecteurs welches, désireux d'obtenir aussi leur part dans la diffusion des connaissances militaires que les périodiques ont pour but d'assurer. Ici, ce n'est plus seulement nos intérêts particuliers qui entrent en jeu, et que nous sommes d'ailleurs prêts à mettre de côté si l'intérêt général du corps des officiers le demande, — c'est la considération supérieure de la meilleure instruction théorique à répandre en dehors des périodes de convocation.

Nous attribuons, en effet, à nos publications militaires, une mission analogue à celle de nos sociétés d'officiers, de sous-officiers, d'armes et services, et d'une manière générale à toutes les associations militaires si nombreuses dans nos cantons. Cette mission est de favoriser l'entraînement intellectuel de tous ceux qui ont charge d'âme dans l'armée. Des cours de cadres à intervalles souvent irréguliers et un cours de répétition annuel de deux semaines seraient de médiocre efficacité si le moral militaire n'était pas soutenu, selon toutes les possibilités que nous pouvons réaliser, pendant les longues périodes qui séparent ces cours. La presse militaire est une de ces possibilités ; elle sera utile dans la mesure où elle en sera convaincue et où elle s'appliquera à sa tâche spirituelle.

Ainsi l'a compris le Comité central de Bâle lorsqu'il a résolu la fusion des anciennes revues militaires de la Suisse allemande que la guerre avait conduites, comme nous à cette époque, à ne plus battre que d'une aile. Elles étaient trois : l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, hebdomadaire, et dont le colonel Wille assurait le succès, la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, qui avait eu une belle période à l'époque où le colonel Hungerbühler la rédigeait, et la *Zeitschrift für Artillerie und Genie* qui elle aussi avait eu sa belle période, entre autres au temps du colonel Bluntschli.

L'idée du Comité central fut de créer trois publications : une revue trilingue qui paraîtrait tous les quinze jours et serait l'organe officiel de la Société des officiers, et deux annexes trimestrielles, l'une de langue allemande, l'autre de langue française. La revue trilingue servirait essentiellement à des échanges d'opinions sur les objets d'actualité intéressant plus spécialement l'armée fédérale ; elle rendrait compte de l'activité des sections et des décisions du

Comité central. Les annexes publierait des études plus développées, d'un caractère plus scientifique.

La *Revue militaire suisse* aurait dû devenir l'annexe de langue française. Tout en reconnaissant que, théoriquement et financièrement, le plan du Comité central était soutenable, et tout en se déclarant disposée à se prêter à sa réalisation si, de son examen, il résultait que les officiers de la Suisse romande et de la Suisse italienne y trouveraient un avantage, notre rédaction réserva cet examen. Elle s'y livra en s'efforçant de demeurer impartiale et d'éviter l'amour propre d'auteur. Voici les objections auxquelles elle aboutit.

Nous ne croyons pas à la valeur durable d'un journal dirigé par une collectivité, et nous croyons encore moins à la tenue littéraire d'un organe trilingue. Un journal, pour rendre de véritables services, doit, comme une unité de troupes, avoir un individu à la tête de sa rédaction, un individu non seulement responsable de la quantité des matières qui rempliront exactement ses pages, mais de l'unité d'esprit qui doit présider à leur répartition et au but d'instruction qu'il poursuit. Qu'une commission spéciale soit chargée de sa direction, comme le voudrait la résolution récente de la Section bernoise, il y a toute chance d'aboutir à une rédaction flasque, faite de transactions et de compromis, et à une responsabilité éparpillée qui mène à la dérive.

Cela ne signifie pas qu'une publication ne puisse être dirigée, le cas échéant, par un groupe de trois ou quatre personnes ; mais il convient que ces personnes ne soient pas à la nomination d'une autorité extérieure, à qui restera la responsabilité morale, mais qu'elles se constituent elles-mêmes, guidées par les affinités qui les rapprochent, et assez unies de sentiments pour se répartir la tâche d'exécution en suivant l'idée commune qui les inspire également. Ce sera très rarement le cas, si c'est jamais le cas, dans une commission composée au gré d'une assemblée de société, ou d'une autre commission qui est le comité de cette société, et dont les choix s'inspirent exclusivement de réputations intellectuelles.

Quant aux journaux germano-italo-français, ils sont, le plus souvent, de médiocres produits littéraires ; volontiers, ils font vivre leurs lecteurs sous le régime du langage traduit, qui n'est pas généralement un langage à recommander. Ce qui a servi l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, c'est précisément de n'être pas, en fait, et malgré son triple titre allemand, français et italien, un organe trilingue. Elle est une revue suisse-allemande, ce qui lui imprime son caractère et constitue sa valeur. En la lisant, nous savons ce que

pensent nos confédérés et ce qui les préoccupe. C'est ce que nous désirons savoir, et qu'il est utile que nous sachions.

Nous supposons du reste bien à quoi nous nous exposerions en favorisant le bilinguisme de nos confédérés : n'avoir plus de journal qui satisfasse le désir d'instruction théorique des officiers romands et tessinois. Nous sommes de plus paresseux écrivains qu'eux, lorsqu'il s'agit de collaborer à une publication commune, et leur langue l'emporte toujours sur la nôtre dans la quantité des matières, ce qui est naturel d'ailleurs puisqu'ils sont en majorité. Actuellement nous trouvons d'excellents collaborateurs à la *Revue mil. suisse*, toujours prêts à répondre à nos demandes et à mettre à la disposition de nos camarades leurs connaissances, leur zèle et leur dévouement. Combien seraient-ils qui apporteraient le même entrain à collaborer à une publication à laquelle, malgré toutes les mesures réglementaires d'obligation, leurs camarades de langue ne prêteraient, dans leur grande majorité, qu'une attention distraite ?

Alors se produirait le régime du langage traduit. Pour qu'il paraisse quelquefois des articles en français, un de nos confédérés connaissant plus ou moins les deux langues, ou quelque officier romand sollicité par la rédaction, traduirait une étude, souvent intéressante sans doute, mais pensée comme nous ne pensons pas, ce qui nuirait à sa lecture. Ou bien, demanderait-on deux articles sur le même objet, ou trois, dans nos trois langues nationales, comme il est d'usage pour les communications officielles de la Société ? C'est peu probable.

Veut-on le dernier en date des exemples qui puisse être actuellement invoqué ? L'*Allgemeine* a publié, dans un de ses plus récents fascicules, un article du colonel-commandant de corps Wildbolz sur le général Wille, réformateur de notre cavalerie. Il est probable que si l'*Allgemeine* avait été la seule publication suisse, ou bien l'article Wildbolz aurait seul paru, intéressant les lecteurs qui lisent l'allemand, ou il aurait été répété sous la forme d'une traduction française, fatallement inférieure à l'original. Grâce à l'existence de la *Revue militaire suisse*, le même objet a été traité, en vrai français, par le colonel Poudret, pendant que le colonel Wildbolz le traitait en allemand, et sans aucune entente entre eux. Nous ne pensons pas que la mémoire du général Wille en ait été moins honorée, au contraire.

On nous objectera que, selon la proposition de Bâle, la *Revue militaire suisse* aurait continué à paraître à titre d'annexe trimestrielle. Mais c'est alors l'entraînement intellectuel que peut procurer

une publication à plus fréquente périodicité qui aurait disparu. Sans parler du caractère nécessairement différent que revêt une publication exclusivement scientifique, et qui devrait s'appliquer à ne pas faire double emploi avec l'organe bilingue.

Ajouterons-nous qu'un des termes de la résolution bernoise est très loin de répondre à notre sentiment? L'idée de tendre la main au Département militaire pour obtenir une subvention fédérale ne nous revient pas. Les officiers ne pourraient donc pas faire les frais de leurs journaux, alors que les sous-officiers savent supporter, à eux seuls, sans mendier, le coût des leurs ? Notre armée a trop besoin de popularité pour que nous souhaitions l'atteinte que subirait cette dernière le jour où le corps des officiers se montrerait incapable de donner la preuve d'un désintérêt aussi minime que celui de l'entretien de ses publications. Et nous ne disons rien du risque couru par les publications subventionnées de perdre en indépendance ce qu'elles reçoivent en argent.

\* \* \*

A Lausanne, au Foyer féminin, le 14 février passé, un auditoire d'une vingtaine de dames et d'une dizaine de messieurs, tous pacifistes intégraux convertis et convaincus que la défense nationale est celle qui répudie les militaires pour se livrer aux bonnes intentions, a entendu, au sujet de l'expérience de Soméo, des renseignements fournis par un des initiateurs de la pétition en faveur du service civil, M. Pierre Ceresole. Ils ont complété ceux que le colonel Ernest Ceresole, chef des volontaires de Soméo, a publiés dans la *Gazette de Lausanne* du 11 février.

L'effectif total des volontaires a été, pendant la période du 24 octobre au 20 décembre 1924, de 310 hommes et femmes. Le cours était, par équipe, d'une quinzaine de jours, l'équipe comptant en moyenne 98 volontaires. Le beau temps a favorisé le travail, sinon, a déclaré le conférencier, l'entreprise aurait subi une grave défaite.

Les volontaires ont été, en majorité des Suisses allemands. Le Comité d'organisation avait annoncé que les frais de voyage seraient remboursés aux ouvriers. Peu après le début des cours, les C. F. F. ont accordé le transport gratuit.

N'a pas été admis n'importe qui ; des renseignements ont été pris sur les candidats. C'est la raison pour laquelle le travail a été sérieux. 15 jeunes gens ont dû être renvoyés, 2 parce qu'alcooliques, 2 pour inconvenance vis-à-vis du personnel féminin, les autres parce qu'ils ne prenaient pas le travail au sérieux.

Un tiers des ouvriers est venu pour l'idée du service civil ; ceux du second tiers parce qu'ils disposaient du temps loisible et qu'il leur a paru agréable de faire un voyage gratuit au Tessin ; le troisième tiers est venu pour trouver, sans bourse délier, le couvert et le gîte.

Le ton a toujours été très correct, grâce à la présence du personnel féminin et aux avantages démocratiques du service. Le travail a rendu le 48 % de celui d'un ouvrier ordinaire ; il aurait été du 55 ou du 60 % si, pour établir le %, on avait fait abstraction du personnel féminin attaché à la cuisine.

Le conférencier a terminé sa causerie en exprimant son regret de la mauvaise volonté des Chambres au sujet du service civil qui, mis en pratique, aurait permis de servir le pays dans une autre direction que le domaine militaire. Nous sommes aux prises avec l'idée qu'il est interdit de regarder ailleurs que du côté de l'armée pour assurer la défense du pays. C'est l'équivalent de l'esprit prussien. Il n'y a pas de différence entre l'amour de la guerre si cher aux Prussiens et notre joie de faire du service militaire. On devrait envisager celui-ci avec le même sérieux qu'on envisage la guillotine.

Nos lecteurs nous dispenseront de commenter.

\* \* \*

Notre confrère l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* a entrepris une campagne, à laquelle nous nous joignons de tout cœur, pour la réorganisation du personnel d'instruction de notre armée.

Dans son rapport sur le service actif, le général Wille écrivait : « La première condition de l'instruction des officiers est la création d'un personnel d'instruction d'élite. Tant que cette condition n'est pas remplie, toute autre réforme est inutile, et il serait injuste de demander au citoyen une prolongation de la durée du service. »

Se basant sur cette phrase si juste, le lieutenant-colonel Von der Mühl a recherché, dans les livraisons de l'*Allgemeine* des 11 et 25 octobre 1924, la solution du problème. Il a dû constater que depuis le rapport du général, on n'avait guère progressé dans cette direction pourtant essentielle à la bonne marche de notre armée.

En somme, on a réalisé deux petits progrès. D'une part, sous l'impulsion du colonel Dollfuss, conseiller national, le projet de loi sur la solde des fonctionnaires fédéraux prévoit une amélioration de la situation pécuniaire des officiers-instructeurs. Ce serait naturellement un progrès, car en payant mieux on obtiendrait certaine-

ment du meilleur ouvrage ; mais ce n'est qu'un projet, non encore accepté, soit par les Chambres, soit par le peuple.

D'autre part, le Conseil fédéral a promulgué le 19 septembre 1924 une ordonnance sur le choix et la formation des officiers-instructeurs. Cette ordonnance améliore sur certains points de détail celle du 27 mars 1911, mais sans changer matériellement la situation.

Dans la livraison du 28 février 1925 le lieutenant-colonel Brunner, instructeur d'infanterie à la 5<sup>e</sup> division, reprend la question et met, croyons-nous, le doigt sur la plaie dont souffre notre corps d'instruction. Rien ne sert, dit-il, d'améliorer la situation matérielle des instructeurs si l'on n'améliore pas leur condition morale. Aussi longtemps que la loi ne permettra pas de donner aux officiers supérieurs du corps d'instruction un emploi conforme à leur grade, nous continuerons à piétiner sur place.

Dans le personnel d'instruction de l'infanterie, par exemple, il n'y a que huit emplois de colonels : les six instructeurs d'arrondissement, le commandant de l'école de tir et celui des Ecoles centrales. Or, actuellement, ces huit **haut** chefs sont doublés, d'après l'annuaire de 1924, de onze autres colonels, dont plusieurs plus âgés de grade et de brevet que ceux que la faveur d'Auguste leur a donnés comme chefs. Ces vieux serviteurs, qui n'ont pas eu la veine, moisissent dans des emplois subalternes, barrant le chemin à une quarantaine de lieutenants-colonels et majors. Plusieurs de ceux-ci ont largement dépassé le demi-siècle et remplissent, malgré cela, des fonctions d'instructeurs de compagnie, que de jeunes capitaines rempliraient mieux qu'eux, s'il y en avait. Mais, justement, il y en a très peu, car qui voudrait se lancer dans une carrière offrant de si belles perspectives ! Nous tournons dans un cercle vicieux.

On aurait pu croire que la loi sur les pensions, en vigueur depuis quelques années, permettrait de mettre honorablement à la retraite le surplus de nos vieux officiers-instructeurs et de créer ainsi un courant nouveau. Jusqu'à présent ce n'a été le cas que dans une mesure insignifiante. A quoi cela tient-il ? La loi est-elle mauvaise ou l'applique-t-on avec trop peu d'énergie ? Il semblerait que l'on veuille attendre la prochaine loi, celle sur la solde dont j'ai parlé plus haut, qui permettrait de donner à nos vétérans des pensions de retraite un peu plus fortes. Et si cette loi est adoptée, ce qui est fort douteux, en attendra-t-on une autre ? Peut-être, mais sans profit pour les vétérans, qui seront morts dans l'intervalle, et au grand détriment de l'armée, qui continuera à avoir un personnel d'instruction insuffisant.

Nous espérons que le Département militaire fédéral, dûment averti par la campagne de l'*Allgemeine*, étudiera sans retard la réorganisation de notre personnel d'instruction, réforme bien autrement urgente et importante que la « revisionnette » bureaucratique qui a balayé les guides et les troupes de forteresse.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le général Lanrezac. — Historique officiel français de la guerre 1914-1918

Deux faits que je signalerai ce mois-ci ramènent l'attention sur les événements des premiers jours de la guerre : la mort du général Lanrezac et la publication du premier volume du Tome I<sup>er</sup> de l'Historique officiel français de la guerre. Celui-ci étudie précisément les opérations auxquelles celui-là avait pris part en qualité de commandant de la V<sup>e</sup> armée.

On connaît la polémique ardente, passionnée même qui, dès la fin des hostilités, s'était engagée autour du nom de Lanrezac et des motifs qui avaient pu amener Joffre à lui retirer son commandement à la veille de la bataille de la Marne.

Lanrezac, par son habileté et son sens stratégique, avait-il fait échapper son armée à un nouveau Sedan, comme affectaient de le démontrer ses partisans, civils pour la plupart ?

Ou bien, au contraire, par son attitude indécise, son manque de cran, de volonté, d'énergie, avait-il laissé perdre l'occasion d'infliger sur la Sambre un échec sensible à l'ennemi ; ce dont nombre de militaires, plus ou moins mêlés aux opérations de notre aile gauche, étaient persuadés ?

L'Historique officiel en question permettra aux lecteurs impartiaux de se faire une opinion raisonnée sur ce problème délicat qui, à vrai dire, pourra être éternellement discuté.

En France, on a eu le bon goût de ne pas reprendre la discussion sur une tombe encore ouverte. Néanmoins, quelques articles nécrologiques, analysant la longue carrière militaire du général Lanrezac, ont abordé le sujet tant controversé en indiquant les motifs pour lesquels il était de toute impossibilité à Joffre de maintenir plus longtemps à son poste le chef qui commandait notre V<sup>e</sup> armée. La note la plus juste me paraît avoir été donnée par une étude très érudite publiée dans le *Figaro*.

Je la résume ici à l'intention des lecteurs de cette Revue.

\* \* \*

Né en 1852, à la Guadeloupe, Lanrezac était sorti de St-Cyr pour prendre part à la campagne de l'armée de Châlons, qui aboutit à Sedan. « Le souvenir des tristesses de la marche des plaines de Champagne à la presqu'île d'Iges était resté profondément gravé dans son esprit, et les vibrantes évocations de ce passé qu'il faisait plus tard sur le terrain, remuaient tous les assistants. De ces jours néfastes, Lanrezac avait gardé une très haute opinion de l'ennemi qu'il aurait de nouveau, un jour, à combattre ».

Elève, puis professeur à l'Ecole supérieure de guerre, l'opinion unanime de ses camarades le désignait comme l'un des futurs grands chefs de l'armée. En 1913, Joffre l'appelle au Conseil supérieur de la guerre et lui donne la succession de Galliéni, tâche la plus importante parmi celles des commandants d'armée désignés pour le temps de guerre.

On sait qu'initialement la V<sup>e</sup> armée devait se glisser entre Verdun et la frontière, gagner vers l'Est le méridien du Luxembourg, puis, respectant le sol neutre de la Belgique, se redresser face au Nord pour se porter contre les forces allemandes que l'on supposait avoir déjà envahi le Grand-duché.

L'attaque de Liège par les Allemands révélait un mouvement débordant par le nord dont l'extension gagnerait au moins la vallée de la Meuse. Lanrezac en était convaincu bien avant que les faits vinssent lui donner raison. Aussi, à maintes reprises, avait-il demandé à Joffre de laisser l'aile gauche de son armée s'étendre jusqu'à la Sambre. Mais le G. Q. G., tout entier à son idée d'offensive générale brusquée, ne prêtait pas volontiers l'oreille à ce qui pouvait l'en écarter ou le retarder.

Il consentit cependant, un peu tard, à la marche de l'armée Lanrezac jusque dans l'entre Sambre et Meuse. Sitôt là, se sentant menacé d'être coupé, sur sa droite, de l'armée de Langle par von Hausen ; tourné, sur sa gauche, par von Kluck qui marchait sur Bruxelles ; gêné d'autre part sur son front, devant von Bülow, par les lieux habités du Thalweg de la Sambre, Lanrezac prit des dispositions défensives sur la rive sud de cette rivière, et prudemment, il renonça à l'attaque décidée dont parlait sans cesse le G. Q. G.

Bien plus, les mouvements de l'ennemi ne tardèrent pas à obliger Lanrezac à donner à son armée l'ordre de battre en retraite. Il n'y avait rien d'autre à faire, et Joffre, toujours confiant en Lanrezac, ne manqua pas d'approuver la décision locale de son aile gauche. Il l'étendit d'ailleurs à toutes ses armées.

Or, dès les premiers jours de la retraite, des dissensiments graves

s'élevèrent entre le commandant de la V<sup>e</sup> armée et le commandant des forces anglaises, placées en contact étroit. Le maréchal French avait amené ses troupes trop tard pour prendre part à la bataille de Charleroi, sans qu'il y eût aucunement de sa faute. Quand, à son tour, il fut tamponné à Mons par von Kluck, Lanrezac avait déjà évacué son champ de bataille. Mauvaises conditions pour établir, entre chefs voisins, une collaboration pourtant si nécessaire ! L'histoire, plus tard, en révélera peut-être les raisons et en attribuera sans doute les responsabilités aux gouvernements eux-mêmes, qui ne purent point prévoir l'unité de commandement entre armées de nationalités différentes travaillant sur un même terrain. Mais pouvait-on déjà, en août 1914, alors que l'Angleterre venait à peine d'entrer dans le conflit, soulever la question si épineuse du commandement unique ?...

Quoiqu'il en soit, de ce vice fondamental, dont nous souffrîmes tant par la suite, découle la situation pénible faite au général Lanrezac. Le brillant épisode de Guise, l'aide constante portée par ses diverses unités, en particulier par sa cavalerie, à l'armée anglaise si éprouvée par la retraite, ne parvinrent pas à rétablir la bonne harmonie entre Lanrezac et French.

C'est devant la nécessité absolue d'aboutir à une entente entre chefs britannique et français que Joffre, bien à regret, décidait, le 2 septembre, de relever Lanrezac de son commandement.

\* \* \*

On trouvera les ordres et les détails relatifs à ces événements si palpitants du début de la guerre dans l'ouvrage de la Section historique de l'Etat-Major de l'armée. Déjà prêts depuis longtemps, les premiers volumes restaient, paraît-il, enfouis dans les caves de l'Imprimerie nationale, et il n'a fallu rien moins que des interventions réitérées de parlementaires pour décider le général Nollet à donner l'ordre de mise en vente.

Le *velo*, qui datait du proconsulat de M. Maginot, avait été inspiré, dit-on, par le général de Castelnau dont l'attitude à la tête de la II<sup>e</sup> armée ne gagnerait pas à être trop mise en lumière. Toujours si l'on en croit les on-dit, c'est au commandement de cette armée qu'incomberaient les responsabilités de la défaite de Mohrange, responsabilités que l'on a cherché jusqu'à présent à détourner sur des chefs en sous-ordre ou sur les troupes elles-mêmes. On dit également que « le sauveur de Nancy », celui qui s'est cramponné au Grand-Couronné, ne l'aurait point fait de son plein gré et qu'il y aurait été énergiquement sollicité par Joffre. Que ne dit-on pas, encore !!!

Patience. La vérité percera bien un jour.

L'Historique officiel français y aidera puissamment. C'est en effet une œuvre impartiale, rédigée non pas en vue d'une propagande, ou d'une plaidoirie ; c'est un travail sincère, mené scientifiquement, sans passion et sans complaisances ; il n'a pas d'autre objet que de mettre sous les yeux du public les documents authentiques réunis dans les Archives du Ministère de la Guerre. Ce n'est point encore de l'histoire, mais c'est la contribution la plus précieuse pour écrire plus tard celle-ci.

Elle fait le plus grand honneur à l'armée qui l'a entreprise.

---

## NÉCROLOGIE

*Le colonel Henri de Muralt.* — Encore une mort à enregistrer et qui laisse de vifs regrets dans un cercle nombreux de camarades et d'amis. Le colonel Henri de Muralt, ancien instructeur d'arrondissement de la 1re division, ancien chef d'Etat-major du Ier corps d'armée, est décédé à Antibes, succombant à la maladie qui avait interrompu sa carrière il y a cinq ans, et qu'il soignait dans le Midi.

Originaire de Zurich où il était né en 1871, il avait été de bonne heure en contact avec la Suisse romande. Il avait fait une partie de ses études commerciales à Neuchâtel. Mais la carrière des armes l'attirait. A l'époque de son second galon, premier-lieutenant d'infanterie, il se fit inscrire comme aspirant instructeur.

Trois ans plus tard, en 1899, instructeur définitif, il fonctionna tantôt à Wallenstadt, sur la place de tir, tantôt à Colombier, à la 2e division.

Il était major lorsqu'il passa à la 1re qu'il ne devait plus quitter que momentanément, fonctionnant à Colombier de nouveau et professant aux Ecoles centrales. En 1916, il fut nommé instructeur d'arrondissement.

Dans la troupe, ses dernières fonctions furent celles de chef d'Etat-major à la 2e puis à la 1re division, de commandant de la 3e brigade de montagne, en 1917 et 1918, enfin chef d'Etat-major du 1er C. A. en 1919. C'est à cette époque, en 1920, qu'il fut atteint du mal qui l'a emporté.

De Muralt était un travailleur acharné, très consciencieux, difficilement satisfait de soi-même et estimant n'avoir jamais assez fait pour bien faire. Chaque fois qu'à la *Revue mil. suisse* nous avons été en relations ou en correspondance avec lui, nous avons pu apprécier, non seulement sa grande courtoisie et l'agrément de son com-